

QUELQUES CONSEILS

- Dans les paysages ouverts et paysages construits

Les terrains devront être plantés et un soin tout particulier sera apporté à l'insertion paysagère et architecturale du projet.

- Pour les constructions mixtes

Le positionnement des différents matériaux doit être judicieusement choisi pour créer une architecture de qualité.



Photo : Stéphane Goasmat

Architecture contemporaine Vialas - Architecte : Stéphane Goasmat

- Pour les façades

Il est préférable de laisser le bois dans sa teinte naturelle ou d'opter pour une peinture foncée et mate ou couleur pierre. On peut aussi réaliser sur une ossature bois, un enduit à base de mortier de chaux et de teinte foncée.

L'emploi d'un vernis polyuréthane est à éviter.

- Pour les couvertures

Les débords de toitures devront être réduits au strict minimum et sans pannes apparentes pour les constructions à ossature.

Lauzes, ardoises, tuiles, bardeaux de bois, zinc, cuivre... à choisir selon l'environnement bâti immédiat. Les capteurs solaires sont à intégrer de manière judicieuse.

- Pour les menuiseries

Il est préférable d'opter pour le bois de couleur naturelle ou pour des menuiseries en aluminium ou PVC de couleur foncée.

Les volets roulants de couleur foncée sont aussi possibles pour les constructions en bardage.

Les volets battants en PVC ne seront pas acceptés.

La couleur blanche est à proscrire pour les ouvertures (fenêtres, volets, portes de garages).

- Pour les murs de soubassement

Éviter les fausses pierres de placage et travailler plutôt avec des rythmes verticaux.

Veiller à ce que la construction ne paraisse pas posée sur un massif en béton.

- Pour les garde-corps et balustrades

Éviter les décorations types «savoyardes», préférer les formes simples et épurées ou droites, en bois ou métal.

Préférer le bois lozérien pour notamment limiter la consommation d'énergie dans le transport.

Pour vous accompagner dans votre projet de construction bois, les architectes-conseil se tiennent à votre disposition.

Contacts utiles

- DDE - Tél : 04 66 49 41 85
- CAUE - Tél : 04 66 49 06 55
- SDAP - Tél : 04 66 49 19 13

Autres informations

www.caue-lozere.fr

Tous nos remerciements aux architectes de Lozère pour leur collaboration.

LOZÈRE



Photo : Atelier LVA
Construction mixte à Florac - Architecte : Laurent Vincent

MÉMO pour construire une maison bois



L'architecture lozérienne a toujours été minérale, soigneusement ancrée dans le sol et son environnement. Aujourd'hui, la construction bois fait son apparition. Elle est favorisée par les préoccupations de développement durable. Le bois est en effet une ressource renouvelable disponible dans le département. L'exploitation de la forêt et l'utilisation du bois qui en est extrait, notamment pour la construction, favorisent le stockage du carbone et participent ainsi de la maîtrise des gaz à effet de serre. Cette plaquette veut vous apporter quelques conseils pour que l'architecture bois puisse être un formidable outil de création tout en préservant l'harmonie de nos villages et paysages.

QUELLE MAISON DANS QUEL PAYSAGE ?

Tout projet de construction de maison individuelle dépend de son environnement paysager. Pour ce qui est du bois, seuls les chalets* sont à proscrire sur l'ensemble du département.

La volumétrie, élément primordial de l'architecture traditionnelle ou contemporaine, doit veiller à utiliser des formes simples, emboîtées le cas échéant, en accord avec la morphologie des lieux de montagne.

◆ Les paysages fermés

Ce sont des milieux naturels boisés et sans ouverture sur de grands espaces. Ils sont situés à l'extérieur d'un bourg et sans co-visibilité avec le bâti existant.

Sous réserve de la constructibilité de la parcelle, dans un paysage fermé, tout type de maison bois peut être autorisé, excepté les chalets.



Maison en bardage bois, La Salle Prunet - Architecte : J.M. Priam, Le Compas dans l'œil

◆ Les paysages ouverts

Il s'agit de milieux naturels ouverts situés non loin d'espaces bâtis mais sans co-visibilité avec du bâti traditionnel ou ancien. Dans ce type de paysage, seules les constructions en **madrier**, à **ossature bois ou mixte*** peuvent être retenues si elles ne comportent pas de **rondins ou de fustes***.

◆ Les paysages construits

On en distingue deux types.

– **Le bâti identitaire** : Ce sont les villages typiques de Lozère caractérisés par une homogénéité des volumes et matériaux.



Construction mixte, La Capelle - Architecte : Marie-Claire Bessin

Dans ces villages, seules les constructions en **ossature bois avec parement minéral** doivent être retenues.

Pour les constructions en bois mixte ou faisant appel au parement bois, il est vivement conseillé de soumettre le projet à l'architecte-conseil avant le dépôt du dossier de demande de permis de construire.

Dans les périmètres protégés, il est vivement conseillé de présenter le projet en amont au S.D.A.P.

– **Le bâti classique** : Ce sont des quartiers où se mêle du bâti ancien et récent, y compris les lotissements.

Seules les constructions à **parement bois ou mixte*** doivent être retenues, avec une véritable intégration au milieu environnant.

Pour les constructions en **madrier***, il est vivement conseillé de soumettre au préalable le projet à l'architecte-conseil.

◆ Cas particuliers

Les constructions possédant une **architecture contemporaine** seront étudiées au cas par cas et pourront déroger à ces règles des constructions dites « traditionnelles ».

* LEXIQUE :

Construction mixte : construction alliant plusieurs matériaux différents ; exemples : pierre et bois ; pierre et métal.

Construction en fuste : en rondins partiellement équarris.

Construction en madrier : en poutres rectangulaires de forte section.

Chalet : construction ayant notamment des façades pignons avec de nombreuses ouvertures, des balcons saillants et des avancées de toiture.



Type de construction / Typologie paysagère	Construction mixte	Construction à ossature bois			Madriers	Rondins ou fustes	
		Parement pierre	Enduit	Bardage bois			
Paysages fermés	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
Paysages ouverts	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	
Paysages construits	Bâti classique	OUI	OUI	OUI	OUI	Éventuellement	NON
	Bâti identitaire	Éventuellement	OUI	OUI	Éventuellement	NON	NON
Les chalets sont à proscrire sur l'ensemble du département							